

## **COMMUNE DE MONTREUX**

**Séance du 28 janvier 2009**

<b>Président</b>	<b>:</b>	<b>M.</b>	<b>Salvatore GIANNONE</b>
<b>Secrétaire</b>	<b>:</b>	<b>Mme</b>	<b>Charlotte CHEVALLIER</b>
<b>Scrutateurs</b>		<b>M.</b>	<b>Rolf GOSEWINKEL</b>
		<b>M.</b>	<b>Jean-Michel TALON</b>
<b>Huissier</b>	<b>:</b>	<b>M.</b>	<b>André DELATENA</b>

---

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués, ce mercredi 28 janvier 2009 à 20h00, en la salle Miles Davis Hall Nord du Montreux Music & Convention Center, 2m2c, Grand'Rue 95 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

0. Préambule à la séance.
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2008.
2. Communications du Bureau, notamment sur la composition des commissions chargées de l'examen de la prise en considération ou non :
  - 2.1 de la motion de M. Pierre-André Spahn demandant modification du règlement communal concernant les mendiants, les artistes de rues et les vendeurs itinérants ;
  - 2.2 de la motion M. Pierre Rochat « Pour en finir au plus vite et au mieux avec l'affaire Doriot » ;
3. Correspondance.
4. Communications de la Municipalité.
5. Motions, postulats et interpellations déposés.
6. Rapports des commissions :
  - 6.1. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz « Pour une révision des plans partiels d'affectation et des plans de quartier, situés hors des secteurs traités par le nouveau PGA en cours d'adoption, ayant dépassée une durée usuelle de validité (15 ans) ou paraissant obsolètes pour d'autres raisons, afin d'assurer la cohérence et l'égalité de traitement de l'aménagement du territoire communal » (rapp. : M. Michel Zulauf) ;

- 6.2. sur ses [la Municipalité] réalisations et perspectives en matière de communication et demande d'un crédit d'exploitation de Fr. 120'000,- pour les actions d'information et de communication en 2009 et réponse à la motion transformée en postulat de Mme Jocelyne Bouquet « Création d'un bulletin d'information de la Commune de Montreux » (30/2008) (rapp. : Mme Jacqueline Pellet) ;
- 6.3. sur le projet pilote « Projet urbain » de Clarens et son financement pour la période 2009 – 2011 de Fr. 135'000,- correspondant à la participation de la Commune de Montreux (31/2008) (rapp. : M. Caleb Walther) ;
- 6.4. relatif à l'engagement d'une force de travail supplémentaire au service de l'urbanisme, afin d'effectuer les tâches découlant des exigences de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) (32/2008) (rapp. : M. Patrick Millasson).

## 7. Préavis de la Municipalité :

- 7.1. rapport-préavis relatif à une demande de crédit de Fr. 150'000.- pour la participation de la Commune de Montreux au concours EUROPAN 10, site des « Grands Prés » à Baugy et réponse à la motion de M. Michel Zulauf demandant l'élaboration d'un projet de construction d'habitations à loyers modérés sur le site de Baugy, propriété communale initialement destinée à l'aménagement d'un nouvel hôpital (01/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: lundi 9 février 2009 à 18 h. 00).

8. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.

9. Autres objets s'il y a lieu.

---

Monsieur le Président Salvatore Giannone déclare ouverte la séance du Conseil communal de Montreux du 28 janvier 2009.

Il a le plaisir et l'honneur de saluer l'assemblée et, conformément à l'art. 68 al. 3 RCcom, d'implorer la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

M. le Président salue la Municipalité qui assiste à notre séance hormis M. Jean-Claude Doriot, excusé.

Il salue ensuite :

- Monsieur le Secrétaire municipal.
- La secrétaire suppléante du Conseil qui aujourd'hui supplée, la secrétaire en titre étant en charge du PV du PGA.
- Les membres du Bureau et notre huissier
- Les représentants des médias qu'il remercie de donner de nos débats un écho rigoureux et objectif.
- Le public qui assiste à nos travaux.

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux. Mmes et MM. les Conseillères et les Conseillers ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des art. 64 à 66 RCcom.

**Présences** : 77 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Ont fait excuser leur absence** :

M. Jean-Claude Doriot, Conseiller municipal ;

Mmes Karine Chevallier, Monia Ferreira, Antoinette Groux, Claire-Lise Gudet, Maria Magdalena Müller, Christel Stadelmann, MM. Mario Di Sessa, Francis Gonzalez, Michel Granato, Nicolas Gudet, Jean-Bernard Kammer, Jacques Lecoultre, Ludwig Lemmenmeier, Patrick Millasson, Gérald Perreaz, Domenico Silleri, Dino Tarussio, Gilbert Tille, Enzo Verme.

**N'ont pas fait excuser leur absence** :

Mme Marcelle Bruecher, MM. Peter Bon, Charles Meichtry, Alexandre Suter.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2008**

La discussion est ouverte.

Les corrections suivantes sont demandées :

Page 42, milieu de la page, modifier la dernière phrase ainsi : «Le « bottom-up », le « top-down » se côtoient, il ne manque plus que le « win-win » pour que l'on ne s'y retrouve plus ».

Page 8, suppression des paragraphes 2 et 3 remplacés par :

« Il est regrettable de constater que sur les Fr 220'000.- du concept de communication, Fr 100'000.- sont alloués au site internet, sans aucune justification.

Sur un sujet aussi sensible que la cyberadministration le manque de transparence s'apparente plus à un tour de passe-passe qu'à un vrai débat démocratique ».

Page 3, dans les personnes qui ont fait excuser leur absence il a été omis de citer MM. Jacques Lecoultre et Balarajan Rasu, qui figurent par erreur dans les personnes qui n'ont pas fait excuser leur absence.

Page 48 § 9 à modifier ainsi : « M. Caleb Walther tient à rassurer M. Jean-Daniel Rochat. Si ce dernier n'a pas trouvé M. Michel Bongard assez clair, il lui affirme être également fermement contre ..... »

Page 7, 5<sup>ème</sup> phrase, supprimer : « Ces motions seront développées lors de notre prochain conseil ».

La parole n'est plus demandée.

Tel que modifié, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

## **2. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION DES COMMISSIONS CHARGÉES DE L'EXAMEN DE LA PRISE EN CONSIDERATION OU NON :**

### **2.1. de la motion de M. Pierre-André Spahn demandant la modification du règlement communal concernant les mendiants, les artistes de rues et les vendeurs itinérants (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: lundi 9 février 2009 à 19 h. 00).**

La commission suivante examinera cette motion :

Présidence Montreux Libre : M. Christophe Privet ;

Membres : Mmes Maja Liew, Barbara Lüdemann, MM. Jean-Marc Forclaz, Francis Gonzalez, Anthony Huys, Ludwig Lemmenmeier, Daniel Manzini, Pierre-André Spahn, Henri Suppicy, Jean-Michel Talon.

### **2.2. de la motion M. Pierre Rochat « Pour en finir au plus vite et au mieux avec l'affaire Doriot » (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 10 février 2009 à 18 h. 00).**

La commission suivante examinera cette motion :

Présidence Socialiste : M. Jean-Michel Talon ;

Membres : Mme Juliane Baumann, MM. Olivier Blanc, Francis Brühlart, Julien Chevalley, Yanick Hess, Anthony Huys, Ahmad Jahangiri, Pierre Rochat, Alexandre Staeger, Lionel Winkler.

## **3. CORRESPONDANCE**

M. le Président, vu la nombreuse correspondance, décide de lire simplement les titres et de les annexer au procès-verbal.

Le premier courrier émane de M. André Groux. Il s'agit d'une question à la Municipalité : « La Municipalité songe-t-elle à une prochaine mise en place d'une possibilité d'aide individuelle au logement – AIL – dans notre Commune ? ».

Le deuxième courrier est la lettre de démission du Conseil communal de M. Patrick Millasson (udc). M. le Président en donne lecture.

Le troisième courrier émane également de M. Patrick Millasson et concerne sa démission du poste de suppléant au SIEG.

Le quatrième courrier vient du Club Nautique de Montreux et concerne une demande de subsides pour la réfection du ponton du Club Nautique de Montreux.

Le cinquième courrier émane de Mme Catherine Mérinat et a pour objet les travaux de démolition de l'ancien café du collège et construction du nouveau collège secondaire.

Le sixième courrier émane de la Direction des Affaires sociales, écoles et jeunesse et concerne la pétition contre la fermeture de l'école des Avants.

Le septième courrier vient de M. Daniel Perrin et concerne des questions canines.

Ces courriers seront annexés au procès-verbal.

#### **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Les membres du Conseil ont reçu les communications suivantes :

- 4.1. Projet Karmalabois : plus-value sur les terrassements liés à des difficultés géomécaniques non prévues (préavis No 12/208).**
- 4.2. Réponse au vœu de la commission du Conseil communal chargée d'examiner le rapport No 19/2008 relatif à la motion de M. Olivier Gfeller demandant à la Municipalité de dresser le bilan des fonds propres des institutions culturelles de la Commune.**
- 4.3. Communiqué concernant le stationnement dans la Vieille Ville : Parcage provisoire prolongé au Parc Donner.**
- 4.4. Communiqué concernant la Vieille Ville : Des objets d'aujourd'hui enterrés au pied d'un chêne.**
- 4.5. Communiqué sur le Fonds pour le développement durable créé à Montreux.**
- 4.6. Communiqué concernant la poste à Caux : une agence postale remplacera l'office de poste.**
- 4.7. Communiqué relatif au réaménagement des avenues Eugène-Rambert et Belmont : Début du chantier cet automne.**

#### **5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES**

Trois interpellations et un projet de décision ont été déposés sur le bureau de M. le Président. Les interpellations seront développées au point 8 de l'ordre du jour et le projet de décision à la suite des interpellations.

## 6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- 6.1. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz « Pour une révision des plans partiels d'affectation et des plans de quartier, situés hors des secteurs traités par le nouveau PGA en cours d'adoption, ayant dépassée une durée usuelle de validité (15 ans) ou paraissant obsolètes pour d'autres raisons, afin d'assurer la cohérence et l'égalité de traitement de l'aménagement du territoire communal » (rapp. : M. Michel Zulauf) ;

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

M. Michel Zulauf, président-rapporteur, fait part d'une erreur qui lui a échappé lors de la relecture, tout au début du rapport. En effet, la commission s'est réunie le 19 novembre 2008 et non pas le 19 décembre 2008.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz tient tout d'abord à remercier les Conseillères et les Conseillers communaux qui se sont réunis pour étudier cette motion et qui l'ont adoptée, ainsi que le président-rapporteur pour son rapport.

Il n'a pas d'autre chose particulière à rajouter, si ce n'est qu'il pense qu'il s'agit effectivement, comme il a été dit dans le développement de la motion, d'un élément de cohérence du droit sur le territoire de la Commune. Il est donc bon de se pencher déjà maintenant, alors que l'on arrive au terme du PGA, sur le reste du territoire communal.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Michel Zulauf donne lecture des conclusions :

### CONCLUSIONS

En conclusion, M. le président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, c'est à l'unanimité que les membres de la commission vous proposent de prendre en considération la motion de notre collègue Emmanuel Gétaz.

**Le Conseil communal accepte à une large majorité et trois avis contraires ces conclusions.**

- 6.2. sur ses [*la Municipalité*] réalisations et perspectives en matière de communication et demande d'un crédit d'exploitation de Fr. 120'000,- pour les actions d'information et de communication en 2009 et réponse à la motion transformée en postulat de Mme Jocelyne Bouquet « Création d'un bulletin d'information de la Commune de Montreux » (30/2008) (rapp. : Mme Jacqueline Pellet) ;

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

Mme Jacqueline Pellet, Présidente de la commission, précise qu'à la page 6/8, juste avant le cadre concernant l'amendement, l'ajout en caractère gras : « **(ainsi qu'une**

**correction de la somme dans la partie introductive) »** est supprimé. Il s'agit d'une erreur qui est restée.

A la page suivante 7/8, au milieu de la page, la Commission dite des étrangers s'appelle en fait Commission d'intégration.

La discussion est ouverte.

Mme Jocelyne Bouquet donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je relèverai d'abord que le rapport très complet de la commission se distingue par l'originalité de sa mise en forme. Il a tout pour plaire.

J'aimerais rectifier un détail en page 5, alinéa 3 du rapport de la commission, dans les prix cités pour les offres que j'ai demandées en 2007, entre Fr. 6'500.- et Fr. 10'000.- par numéro du Bulletin communal, les frais d'envoi sont compris (ils représentent environ Fr. 2'300.-).

J'aurais apprécié que la commission analyse et nous détaille les Fr. 18'000.- par numéro, budgétés dans le préavis. En effet, par rapport à ma proposition la plus chère la différence est de Fr. 8'000.- par numéro, soit 80% de plus.

J'ai découvert en annexe au rapport de la commission, le concept de communication de Mme Merk Mietta et y ai trouvé des arguments pour étayer mon souhait d'une parution plus fréquente.

Parmi les nombreuses propositions de mesures de communication externes développées, on trouve en page 10 et 11

- **Lettre d'information** : (tout-ménage qui permettrait de coller aux besoins de l'actualité)
- **Manifestations** : on pourrait optimiser l'information aux habitants (grâce entre autre au Bulletin communal)
- **Promenades** : découvrez votre commune
- **Projets ponctuels liés à l'activité des directions**

Vous avez compris où je veux en venir. En intégrant dans le Bulletin communal toutes ces communications et les éléments relatifs aux travaux du Conseil, selon le souhait de la commission et de mon postulat, le citoyen pourra trouver régulièrement ce qu'il devrait savoir, connaître ou apprécier dans sa commune.

Voilà pourquoi je persiste à croire qu'une parution de 10 numéros par an serait la bonne solution. Si ce n'est pas tout de suite au moins dès 2010.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, merci de m'avoir écoutée ».

M. Jean-Pierre Buholzer porte une critique sur le journal d'information communal.

Il fait remarquer que quand on observe la page de couverture du journal d'information communale no 1 dont il a un exemplaire dans les mains, on pourrait penser qu'il ne s'agit non pas de vivre à Montreux, mais de survivre à Montreux, si ce n'est pas de mourir à Montreux.

En d'autres termes ne s'agirait-il pas d'inciter l'automobiliste à quitter le plus rapidement possible cette zone 30kmh, car la page de couverture de ce journal d'information nous annonce une nuit crépusculaire, une nuit entre chien et loup.

Pourquoi cette semi-obscurité, pourquoi tant de noirceur ? Nous rendons-nous à un enterrement lorsque l'on circule dans une zone 30kmh ?

Bien au contraire, pénétrer dans la zone 30kmh c'est retrouver la convivialité de la ville de Montreux, comme le formule si bien l'auteur anonyme de l'article sur ce sujet.

Passer dans une zone 30kmh c'est retrouver la joie de vivre, le plaisir partagé de la rencontre, la jubilation du vivre ensemble.

Mais revisitons brièvement le concret de l'action. Il est bien de consacrer trois pages et demie de ce journal à la glorification de la zone 30kmh. C'est une chose que de se glorifier ou de glorifier les zones 30kmh, cela en est une autre que de les réaliser.

Si on considère le coteau de Belmont, c'est depuis janvier 2002 que la Municipalité s'est engagée à prendre des mesures pour ralentir la vitesse des véhicules. Demandes, pétitions, interventions dans les commissions, rien a encore été réalisé malgré les promesses. Cerise sur le gâteau, le Conseil communal avait accepté la motion de M. Buholzer, calendrier des zones 30kmh à réaliser selon le PDCom, avec des dates de mise en place correspondant aux années 2006/2007.

En définitive, M. Buholzer demande à la Municipalité montreusienne d'être cohérente et rigoureuse dans ses promesses et dans ses engagements, de telle sorte à être mieux respectée.

En attendant, il faut que la Municipalité consacre plus de temps à la sécurisation des piétons qu'à noircir du papier.

M. Emmanuel Gétaz déclare que Montreux Libre émet de profondes réserves sur le projet de dépense de Fr. 120'000.- porté à 138'000.- par amendement, pour des actions de communication des autorités.

Ces réserves tiennent principalement au projet d'édition du journal d'information. Le fait que le préavis propose : « des actions d'information et de communication de la Municipalité » et non des autorités au sens large, est symptomatique.

En amendant le texte du préavis pour remplacer le terme de Municipalité par celui des autorités, la commission a vraisemblablement exprimé la volonté de ne pas voir ce journal devenir la « Pravda » de la Municipalité.

Ce journal devrait aussi refléter les opinions et visions politiques du Conseil communal. C'est un fait que la disparition de la presse quotidienne régionale a eu pour conséquence de diminuer gravement les espaces d'expression des groupes politiques.

Par conséquent ce journal communal devrait répondre au besoin d'information des citoyens et non au souhait de la Municipalité de peindre tout le tableau montreusien en rose. C'est ce besoin d'information, cette attente d'information sur la politique que la population souhaite.

Si la Municipalité peut fort bien exprimer son point de vue sur divers sujets, il devrait en être de même des groupes politiques du Conseil, à qui une place équitable devrait être réservée dans ce même journal, par exemple une demi-page par groupe politique. Ainsi se créerait un véritable forum de visions, d'idées politiques et de débats, susceptibles d'intéresser toutes les Montreusiennes et tous les Montreusiens. Et tant pis si ces idées ne sont pas toutes les mêmes. Chacun sait que c'est de la diversité des opinions que naissent les vrais débats qui fondent la confiance de la population envers ses autorités politiques.

Tout organe d'autosatisfaction municipale est à combattre car il ne pourra pas rétablir une confiance gravement entamée.

S'ajoute à ce besoin le problème du journal Info-Ville dont tout le monde croit qu'il s'agit d'un organe officiel parce qu'il publie des comptes rendu caviardés de nos débats. Cette mascarade doit cesser. Le journal communal à venir doit donc rendre compte de nos séances comme le suggère l'annexe 1 du préavis.

En conclusion, M. Emmanuel Gétaz déclare que Montreux Libre considère que le projet est mal ciblé et incomplet, et qu'il devrait être retravaillé.

M. le Syndic Pierre Salvi, sans vouloir alimenter une quelconque polémique qui pourrait naître suite aux différents propos qui ont été tenus, tient à dire que cela s'appelle effectivement « Vivre à Montreux » et non pas « Pravda ». Pendant de nombreuses années tous les groupes politiques ont pu écrire dans des journaux d'opinions, qui avaient la couleur et le format souhaités et à son avis, mais il ne l'impose pas à M. Gétaz, si l'on veut développer des thèses politiques, essayer de convaincre avec des arguments très partisans, il faut choisir son propre organe et faire ce travail militant qui est certes onéreux pour les membres des partis, mais cela a au moins le mérite de la clarté et de la visibilité.

Confondre plateforme partisane avec un journal qui se veut être un journal d'information pratique, M. le Syndic Pierre Salvi pense que cela est faux. Il ne parlera pas de couleur puisque déjà le noir et le rose ont été cités, mais il tient à remercier la commission pour le travail très en profondeur qu'elle a effectué. Elle a clarifié par son travail et au travers du rapport quels étaient les enjeux derrière ce projet.

Il se réjouit que le Conseil communal vote ce préavis afin de pouvoir, selon des modalités à définir avec le Bureau du Conseil communal, se mettre au travail pour créer justement cette collaboration avec le Conseil communal, pour lui laisser la place qui est décrite dans le rapport.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

Le vote électronique étant à nouveau actif, il sera procédé au vote par ce moyen et non à main levée.

M. Le Président confirme que 77 Conseillères et Conseillers ont signé la feuille de présence.

Il est donc procédé au vote concernant l'amendement no 1.

**Le Conseil communal accepte cet amendement par 70 oui contre 2 non.**

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement no 2.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. Caleb Walther demande à M. Le Président Salvatore Giannone de bien vouloir lire le texte de l'amendement, afin que le public qui assiste à cette séance puisse mieux suivre les débats.

M. le Président donne lecture de l'amendement no 2 :

Texte amendé

1. d'accorder un crédit complémentaire de Fr.... , au compte No 110.3189 « Concept de communication » du budget 2009 pour les actions d'information et de communication des autorités pour 2009
2. de porter aux budgets 2010 et suivants les montants nécessaires à la poursuite des actions d'information et de communication des autorités.

M. le Président déclare le vote ouvert concernant l'amendement no 2.

**Le Conseil communal accepte cet amendement par 65 oui, 6 non et 3 abstentions.**

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement no 3.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

M. le Président donne lecture de l'amendement no 3 :

Texte amendé

1. d'accorder un crédit complémentaire de Fr. 138'000.- au compte No 110.3189...

M. le Président déclare le vote ouvert concernant l'amendement no 3.

**Le Conseil communal accepte cet amendement par 64 oui, 8 non et 3 abstentions.**

Mme Jacqueline Pellet, Présidente de la commission, donne lecture des conclusions :

Au vote final, c'est à l'unanimité que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter les conclusions suivantes, telles qu'amendées.

### **CONCLUSIONS**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

##### **Vu**

- le rapport No 30/2008 du 28 novembre 2008, de la Municipalité au Conseil communal sur ses réalisations et perspectives en matière de communication et demande d'un crédit complémentaire de Fr. 120'000.- pour les actions d'information et de communication en 2009 et réponse à la motion transformée en postulat de Mme Jocelyne Bouquet « Création d'un bulletin d'information de la Commune de Montreux »,
- le « concept de communication – lignes directrices et mesures » relatif à la politique d'information et de communication de la Municipalité de Montreux du 9 novembre 2007

##### **Ouï**

le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant

que cet objet a été porté à l'ordre du jour

##### **DECIDE**

1. d'accorder un crédit complémentaire de **Fr. 138'000.-** au compte No 110.3189 « Concept de communication » du budget 2009 pour les actions d'information et de communication **des autorités** pour 2009
2. de porter aux budgets 2010 et suivants les montants nécessaires à la poursuite des actions d'information et de communication **des autorités**
3. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond à la motion transformée en postulat de Mme Jocelyne Bouquet « Création d'un bulletin d'information de la Commune de Montreux ».

M. le Président déclare le vote ouvert sur les conclusions telles qu'amendées.

**Le Conseil communal accepte ces conclusions telles qu'amendées par 60 oui, 10 non et 3 abstentions.**

**6.3. sur le projet pilote « Projet urbain » de Clarens et son financement pour la période 2009 – 2011 de Fr. 135'000,- correspondant à la participation de la Commune de Montreux (31/2008) (rapp. : M. Caleb Walther) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

M. Caleb Walther, Président-rapporteur de la commission, tient à apporter deux précisions. Dans le rapport, M. Caleb Walther fait mention de l'existence du document complet de la Municipalité, le projet de détail à l'intention de la Confédération, et qu'il voulait transmettre à tous les chefs de groupe. N'étant plus en possession de la liste, il propose, pour celles et ceux que ce document de trente pages intéresse, de lui en faire la demande par courrier électronique et il le leur fera parvenir.

Dans le rapport il a rajouté une conclusion 6 qui n'a pas lieu d'être, il ne faut donc tenir compte que des cinq premières conclusions.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Blanc tient à saluer cet excellent projet. Il est excellent pour plusieurs raisons. D'abord c'est une approche transversale qui sans doute manquait. C'est une démarche participative. Le dossier fait un diagnostic assez exhaustif d'une situation et il pense que c'est une excellente occasion pour la Commune d'acquérir un savoir faire dans ce genre de démarche. Il invite donc à soutenir ce crédit.

M. Olivier Mark tient à féliciter la Municipalité d'avoir saisi cette opportunité. En tant que Président de l'Association des Intérêts de Clarens, il est convaincu que les habitants de Clarens apprécieront que l'on s'occupe de leurs problèmes liés à l'urbanisation de Clarens, liés à l'activité sociale en général. Il est aussi convaincu qu'en finançant un quart de cette étude, si elle débouche sur certains projets concrets ou certaines améliorations de projets en cours, ce sera un très bon investissement.

La parole n'est plus demandée.

La discussion est close.

M. Caleb Walther, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

## **CONCLUSIONS**

En Conclusion, c'est à l'unanimité que les 10 membres présents de la commission vous recommandent de prendre les résolutions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- Vu** le préavis no 31/2008 de la Municipalité du 28 novembre 2008 sur le projet pilote « Projet urbain » de Clarens et son financement pour la période 2009 – 2011 de 135'000.- correspondant à la participation de la Commune de Montreux.
- Ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à lancer l'étude du « Projet urbain » en collaboration avec la Confédération et le canton ;
2. de lui accorder un montant de Fr. 135'000.- représentant la participation de la Commune de Montreux.
3. de couvrir cet investissement par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir cette dépense sur 4 ans ;
5. d'autoriser la Municipalité de signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

M. le Président déclare le vote ouvert.

**Le Conseil communal accepte ces conclusions par 68 oui, 3 non et 1 abstention.**

#### **6.4. relatif à l'engagement d'une force de travail supplémentaire au service de l'urbanisme, afin d'effectuer les tâches découlant des exigences de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) (32/2008) (rapp. : M. Patrick Millasson).**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

M. le Président précise que M. Patrick Millasson ne s'étant pas présenté lors de la séance de commission il a été remplacé par M. Jean-Marc Forclaz qu'il remercie.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger ne cache pas que certains éléments du rapport l'ont fait sursauter pour ne pas dire bondir de sa chaise.

En effet, on apprend que la Commune entend obtenir : « des synergies au niveau des données recueillies ». Plus loin, la Municipalité affirme que : « les données recueillies peuvent offrir un intérêt pour d'autres usages comme celui de faciliter la détection d'abus en matière d'inscription au contrôle des habitants ainsi que les fraudes fiscales pouvant en résulter ».

On peut aussi lire que le futur collaborateur dont il est questions dans le préavis pourrait être assermenté puisqu'il serait alors amené à dresser des constats et de ce fait à dénoncer d'éventuels fraudeurs.

Certes la Municipalité assure que l'usage de ces données sera sévèrement réglementé et devra respecter la loi sur la protection des données. Si cette phrase peut rassurer certains, elle laisse songeur M. Staeger.

En effet, il faut savoir qu'en Suisse il y a 27 lois sur la protection des données. Par conséquent quand on parle de la loi sur la protection des données il n'est pas convaincu, ne sachant pas de quelle loi il est fait mention.

Le fait de réutiliser les données à une autre fin que celle qui ressort de la loi ou de l'accomplissement de la tâche publique concernée est contraire aux principes généraux de la protection des données.

En l'occurrence la loi dont il s'agit, soit la LHR, prévoit une transmission des données, notamment les deux indicateurs de logement et de bâtiment, à l'Office fédéral de la statistique.

Donc la LHR ne permet de collecter des données que dans le but de les transmettre à l'Office fédéral de la statistique. De plus il y a aussi la loi cantonale sur la protection des données qui permet aux organes cantonaux et communaux de traiter des données à des fins statistiques.

C'est pourquoi, contrairement à ce qui est dit et annoncé par la Municipalité, la Commune de Montreux ne pourra pas réutiliser ces données EWID et EGID, donc les indicateurs de bâtiment et de logement, aux fins qui ont été évoquées.

Afin de garantir que la Commune s'abstienne de porter atteinte à la vie privée de ses citoyens Montreux Libre propose deux amendements distincts et indépendants l'un de l'autre.

M. Staeger déclare que pour le 1<sup>er</sup> amendement il s'agirait de rajouter une conclusion soit un point 2. Il demande à M. Nussbaum de projeter le texte de l'amendement et en donne lecture : « de ne pas autoriser la Municipalité à assermenter le collaborateur ainsi engagé ».

C'est un amendement qui vise le côté pratique. Si la personne n'est pas assermentée elle ne peut plus dresser des constats.

Le deuxième amendement proposé vise le côté légal mais il a surtout une portée politique, car comme l'a déjà dit M. Staeger, légalement il est interdit de réutiliser ces données. Cet amendement ne fait que préciser un état de droit, qui vraisemblablement n'est pas clair actuellement.

Donc l'acceptation de cet amendement serait surtout une façon pour les autorités d'affirmer qu'elles sont sensibles à la protection de la vie privée de leurs concitoyens.

Pour ce 2<sup>ème</sup> amendement il s'agirait de rajouter un point 3 qui dirait : « de prendre acte que les données recueillies dans le cadre de la mise en œuvre des exigences liées à la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) ne seront utilisées par la Commune qu'à des fins de statistique, de planification, de recherche ou de mise en œuvre du droit supérieur ».

M. Staeger trouve que de manière générale qu'il serait bon, dans une logique de protection des droits de l'individu, de traiter la problématique de la protection des données de façon globale pour l'ensemble de nos autorités communales et cela fera certainement l'objet ultérieurement d'un postulat.

Mme Irina Gote ne comprend pas pourquoi ces amendements n'ont pas été développés en commission. Elle trouve que cette manière de faire est fort agaçante et que cela ne va pas faire avancer les choses de procéder ainsi.

Par rapport à l'amendement du point no 2, Mme Gote n'arrive pas à imaginer quelqu'un qui représente la Commune se présenter chez des particuliers sans être assermenté. Il y a un secret de fonction à observer dans de telles situations, elle ne peut donc pas accepter cet amendement.

M. Alexandre Staeger tient à répondre à la première critique qui a été formulée par Mme Irina Gote. Si ces amendements n'ont pas été présentés en commission c'est que le problème ne s'était pas encore posé à M. Staeger. Le thème de la protection des données a été abordé en commission, ce n'est donc pas une question totalement nouvelle que M. Staeger amène, mais bien une réaction au rapport.

M. Staeger ne se vexera pas si ces amendements ne sont pas acceptés, ce ne sera pas dramatique. Mais il fait remarquer que cela ne coûte rien de les accepter.

M. Olivier Gfeller pense que parfois on peut ouvrir la discussion sur des amendements qui sont déposés en plénum et qui n'ont pas été étudiés en commission. Cela dépend du type d'amendement.

Le problème c'est qu'il y a un amendement où il peut y avoir de nombreuses conséquences et que l'on ne maîtrise pas tellement l'impact que cela peut avoir. M. Gfeller est un petit peu dubitatif.

Si Montreux Libre estime vraiment qu'il y a un problème et qu'il faut réétudier la question, ils peuvent déposer une motion d'ordre, et demander de retourner en commission pour étudier leurs amendements.

Mais dans le cas présent c'est un peu gênant, car il y a quand même des conséquences qui pourraient être assez fâcheuses, notamment quant à l'assermentation, car il semble à M. Gfeller que l'assermentation est une garantie.

M. Olivier Blanc déclare que ce problème a été évoqué en commission, certains commissaires ont exprimé leur doute quant à la confusion entre des rôles de police et des rôles de statistique. M. Staeger ne fait que rebondir sur un sujet effectivement évoqué en commission.

Quant à l'assermentation il a été clairement dit en commission que dans l'idée cela pouvait être ressenti comme une forme de police et que c'était donc assez problématique. M. Blanc pense que si l'on se préoccupe parfois du secret bancaire, on peut aussi se préoccuper déjà de cette sécurité là.

M. Staeger, suivant le conseil de M. Gfeller, dépose une motion d'ordre et propose de renvoyer le projet à la commission, car il lui semble que par rapport à ce qui vient d'être dit, il y avait bien des commissaires qui avaient des doutes. Visiblement tout n'est pas clair, donc autant repenser la question.

Il dépose formellement sa motion d'ordre, qui doit être appuyée par 10 personnes. Il s'agit de renvoyer l'objet à la commission pour qu'elle puisse examiner non seulement les deux amendements mais que la Municipalité puisse apporter certaines réponses supplémentaires aux questions qui restent en suspens.

M. Pierre Rochat trouve pour sa part que tous les éléments sont réunis pour prendre une décision. Il invite à refuser la motion d'ordre. Il ne faut pas refaire travailler une commission sur ces questions, parce que chaque fois qu'elle travaille elle développe de nouvelles idées qui pourraient être assez discutables. Les choses sont simples, le préavis est présenté, on aime ou on aime pas, il s'agit de faire des saisies d'information, etc.

En l'occurrence, on doit autoriser la Municipalité à engager une force de travail et dans son préavis la Municipalité dit : « au besoin, si nécessaire comme pour dans d'autres cas de recensement on aura peut-être recours à du personnel assermenté ». C'est de la compétence de la Municipalité de décider si elle assermente ou pas, temporairement ou pas. Il faut veiller et faire attention à ne pas vouloir gérer la Commune à 100, c'est un peu délicat. Il faut laisser la Municipalité prendre ses responsabilités.

Pour sa part, M. Rochat invite à refuser cette motion d'ordre, à refuser l'amendement concernant l'assermentation parce que le 1<sup>er</sup> point est parfaitement clair tel qu'il est présenté par la Municipalité.

Par contre pour l'article 3, de dire que : « ... ce ne sera utilisé par la Commune qu'à des fins de statistique.... », de le répéter dans les conclusions, cela lui paraît assez intéressant. M. Rochat invite donc à soutenir le 2<sup>ème</sup> amendement mais pas le premier.

M. Olivier Gfeller n'aime pas tellement être formaliste, parce qu'il n'est pas spécialiste dans ces questions, mais il lui semble que la discussion aurait dû être ouverte sur la motion d'ordre, qui aurait préalablement dû être soutenue par 10 Conseillers si ses souvenirs sont exacts. Ces quelques précisions pour éviter la confusion qu'il y a eu lors de la Séance qui s'est déroulée au Château du Châtelard.

M. le Président Salvatore Giannone déclare que c'est exact, mais M. Pierre Rochat avait levé la main avant.

M. le Président demande maintenant qui soutient la motion d'ordre de M. Staeger.

Seulement 8 personnes soutiennent cette motion d'ordre, elle n'est donc pas admise.

La discussion continue.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président ouvre le vote sur l'amendement no 1.

**Le Conseil communal refuse l'amendement no 1 par 49 non, 21 oui et 2 abstentions.**

M. le Président ouvre le vote sur l'amendement no 2.

**Le Conseil communal accepte l'amendement no 2 par 50 oui, 18 non et 3 abstentions.**

M. Jean-Marc Forclaz, Président de la commission, donne lecture des conclusions :

### **CONCLUSIONS**

Au vote c'est finalement par 6 voix favorables, 2 oppositions et 2 abstentions que la commission s'est exprimée en faveur de l'acceptation de ce préavis et vous propose M. le Président, Mesdames et Messieurs, de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Montreux

**vu** le préavis No 32/2008 de la Municipalité du 28 novembre 2008 concernant l'engagement d'une force de travail supplémentaire au service de l'urbanisme afin d'effectuer les tâches découlant des exigences de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR). (Contrat de durée déterminée)

**ouï** le rapport de la commission désignée pour cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

1. d'autoriser la Municipalité à engager une force de travail supplémentaire au service de l'urbanisme afin d'effectuer les tâches découlant des exigences de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) ;
2. de prendre acte que cette activité est limitée à la durée nécessaire à l'attribution de l'identificateur fédéral de logement (EWID) selon les directives cantonales ;
3. de prendre acte que les données recueillies dans le cadre de la mise en œuvre des exigences liées à la loi sur l'harmonisation des registres (LHR) ne seront utilisées par la Commune qu'à des fins de statistique, de planification, de recherche ou de mise en œuvre du droit supérieur ;
4. d'inscrire au budget 2009 le montant de Frs. 87'000.- pour les charges salariales
5. de couvrir ce montant par la trésorerie courante et de l'amortir immédiatement.

M. le Président ouvre le vote sur les conclusions telles qu'amendées.

**Le Conseil communal accepte ces conclusions telles qu'amendées par 37 oui, 31 non et 5 abstentions.**

## **7. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE**

- 7.2. rapport-préavis relatif à une demande de crédit de Fr. 150'000.- pour la participation de la Commune de Montreux au concours EUROPAN 10, site des « Grands Prés » à Baugy et réponse à la motion de M. Michel Zulauf demandant l'élaboration d'un projet de construction d'habitations à loyers modérés sur le site de Baugy, propriété communale initialement destinée à l'aménagement d'un nouvel**

**hôpital (01/2009) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: lundi 9 février 2009 à 18 h. 00).**

La discussion est ouverte.

M. Michel Bongard déclare que le groupe des Verts accueille favorablement ce préavis dans la mesure où les études à réaliser peuvent conduire à de nouveaux espaces dévolus à l'habitation ainsi qu'à certaines activités compatibles. Un éco-quartier serait le bienvenu.

Quant au concours EUROPAN 10, le groupe des Verts demande à la Municipalité de se procurer des informations précises sur les précédentes éditions et sur le potentiel d'application des projets qui sont développés dans le cadre de ce concours.

En ce qui concerne l'intégration des futures constructions dans le site, le groupe des Verts invite la commission, le Conseil et la Municipalité à attacher une attention particulière aux références locales. A savoir, juste à côté, dans le périmètre indiqué dans le préavis, la réserve naturelle du Mont-de-Burier, qui abrite une châtaigneraie.

En effet, le relief de la Riviera entre Vevey et la Tour-de-Peilz révèle à l'observateur un petit peu attentif quelques trésors. Des trésors qui sont cachés et qui sont issus des usages agricoles des siècles passés.

Sur ces petites collines qui modulent le paysage jusqu'à Clarens, après on ne les voit plus en allant sur Villeneuve, sur ces lieux là ce sont des monticules boisés qui abritent encore quelques majestueux châtaigniers. Originaire du Proche-Orient et largement introduit en Europe méridionale par les Romains, le châtaignier fût planté et soigné pendant plus de 20 siècles. Sur les collines tempérées des coteaux de la Riviera, les anciens avaient reconnu des conditions favorables pour sa culture.

Il fut un temps sur la Riviera où les châtaigniers étaient très convoités jusqu'au milieu du siècle dernier, pour leur bois servant d'échalas dans la vigne ou pour les châtaignes aux multiples usages alimentaires, on veillait à pouvoir disposer toujours de châtaigniers.

A tel point qu'en 1955, soit il y a plus de 50 ans, lorsque Pro Natura reçut la châtaigneraie du Mont-de-Burier, l'acte de donation de la famille de feu Edmond Trauppel prévoyait des restrictions précises quant à la récolte des châtaignes. Seule la veuve Mme Henriette-Marguerite Trauppel y avait droit.

Après son décès la convention exigeait encore que les récoltes soient réparties à parts égales et données à l' « Asile des vieillards de Burier » et à l'hôpital de Montreux. Cette convention est par ailleurs toujours valable.

50 ans plus tard la réserve naturelle des Monts de Burier est toujours là. Désormais pratiquement noyée dans une zone résidentielle elle est devenue un îlot de verdure d'un demi-hectare soit 5'000 m<sup>2</sup>, perchée sur un monticule que l'on peut apercevoir près du rondpoint routier de Chailly dans les hauts de Clarens.

M. Bongard ajoute que cette description de la réserve naturelle du Mont-de-Burier est là pour souligner que la transition qui devra s'établir entre la zone à urbaniser et cet espace vert à conserver est de la plus haute importance et qu'il faut y attacher toute l'attention qu'il convient.

M. Pierre Rochat déclare que le groupe Libéral se réjouit de voir venir cette proposition qui envisage une approche globale, un peu différente de celle qui aurait pu ressortir de la proposition de la motion de M. Zulauf, qui demandait simplement à faire du logement social. La mixité introduite dans le cadre de l'étude permet de penser que la Municipalité a entendu les arguments lorsqu'il a été débattu de ces questions et que finalement elle vise quelque chose de global.

Le groupe Libéral se réjouit aussi de voir venir quelque chose qui ressemble à un projet urbain dont on a besoin dans cette région et non pas simplement d'une réserve naturelle telle que la préconise M. Bongard.

Mme Irina Gote déclare que le groupe Socialiste accueille ce projet avec enthousiasme. On est en présence d'un projet qui peut donner un nouveau souffle à ce site. L'idée de créer un lieu de vie le meilleur possible avec la participation d'un Portugais, d'un Espagnol et pourquoi pas d'un Roumain, si les accords bilatéraux sont acceptés par la Suisse, voilà une idée géniale pour laquelle le groupe Socialiste est partant à 100%.

M. Michel Zulauf remercie également la Municipalité du dépôt de ce préavis. Il considère qu'il s'agit d'une réponse partielle à la motion qui a été prise en considération par le Conseil à la fin de l'année dernière.

En ce qui concerne la réserve naturelle du Mont-de-Burier, M. Zulauf a été très content d'apprendre un tas de choses à ce sujet lors de cette soirée, et il sera examiné en commission dans quelle mesure pourront être intégrées les préoccupations émises par M. Bongard.

M. Emmanuel Gétaz et le groupe Montreux Libre se réjouissent de la mise en place de ce projet, le soutiennent et se réjouissent aussi de la rapidité avec laquelle une motion d'un Conseiller communal, même partiellement semble-t-il d'après-lui, est prise en compte.

M. Michel Bongard, puisqu'il a été interpellé par M. Pierre Rochat, aimerait lui rappeler qu'un tabouret à trois pieds, soit un le social, deux l'économique, cela M. Rochat paraît le maîtriser, mais l'environnemental à toute son importance. Il ne s'agit pas de faire une réserve naturelle, mais d'assurer la transition en cet espace de verdure avec les constructions à venir.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport préavis :

Présidence Radicale : M. Lionel Winkler ;

Membres : Mme Georgette Morisod, MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Emmanuel Gétaz, André Groux, Olivier Mark, Franco Meichtry, Pierre Rochat, Caleb Walther, Michel Zulauf.

M. Yves Laurent Kundert signale à M. le Président Salvatore Giannone que deux erreurs se sont glissées dans la composition de deux commissions.

M. le Président le remercie et lui répond qu'il est procédé immédiatement aux corrections.

## **8. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE.**

### **8.1. interpellation de M. Pierre Rochat sur l'état d'avancement du projet d'agglomération**

M. Pierre Rochat donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Désormais, c'est un peu partout qu'on parle d'agglomération. Il y a même plusieurs régions de notre canton, où ce n'est plus seulement des discours, mais des projets concrets, dûment présentés, publiquement, et activement soutenus par les autorités cantonales. A ce propos, comme député, je viens de recevoir un courrier du Conseil d'Etat présentant l'état des projets dans notre canton.

Or, la lecture de ces documents se révèle bien décevante pour notre région, puisqu'on en parle nulle part ! Visiblement, notre région qui fut, jadis, le plus beau terreau cantonal favorisant l'avènement de projets régionaux, s'illustre désormais, probablement par manque de dynamisme de ses édiles, comme lanterne rouge ! Domage, mais qu'en est-il exactement, raison pour laquelle, je me permets de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. A quoi en est ce fameux projet d'agglomération qui devait être soumis, en premier, à la Confédération ?
2. Pourquoi n'est-on pas cité dans les régions ayant des projets ?
3. Le service des affaires intercommunales a-t-il les compétences, les ressources, le soutien nécessaire et la disponibilité pour avancer dans ce dossier ?
4. Sinon songe-t-on à le réorganiser ?
5. Ces atermoiements ne sont-ils pas la démonstration qu'il faut passer la vitesse supérieure et concrétiser un grand projet de fusion des communes ?

6. Sinon, ne serait-il pas opportun de reprendre l'idée, légale, de l'association de communes à but multiples ?
7. Ainsi ne devrait-on pas pour ébaucher l'organisation de l'agglomération fusionner tous les associations et services intercommunaux afin d'en faire un organisme intercommunal unique et efficace ?
8. Quel est l'avis de la conférence des syndics ?
9. Quel est le climat des relations avec les autres communes et que pensent-elles de ces lenteurs ?

D'avance je remercie la Municipalité des réponses qu'elle va me donner, étant entendu que si elles ne sont pas un tant soit peu étayées je déposerai un postulat. Ainsi peut-être serait-il opportun de me répondre ultérieurement par écrit, Je vous remercie de votre attention ».

M. le Syndic Pierre Salvi déclare qu'il sera répondu par écrit à ces nombreuses questions.

## **8.2. interpellation de M. Jean-Pierre Buholzer sur le soutien financier de la commune de Montreux pour l'Aide individuelle au logement**

M. Jean-Pierre Buholzer donne lecture de son interpellation :

« Par le biais du 24 heures du 23 janvier 2009 j'ai appris que l'Etat de Vaud a mis en place l'AIL (Aide individuelle au logement). Cette aide au logement instituée donc par l'Etat bénéficie aux couples avec enfants ou à des familles monoparentales, dont le loyer dépasse 26% du revenu mensuel.

A Vevey, plus de quatre cents ménages pourraient tirer un avantage de ce soutien financier. Pour l'instant la publicité concernant cette aide toute nouvelle n'a pas été faite sur une grande échelle.

Par exemple, une famille formée des parents et de leurs deux enfants a reçu de la commune de Vevey, où elle est domiciliée, la somme de quatre mille francs, soit Fr 333.- par mois, grâce à l'AIL. Il faut préciser que le canton prend à sa charge la moitié de l'allocation annuelle, qui peut être renouvelée chaque année.

C'est évidemment sur la présentation d'un dossier que cette prestation financière peut être octroyée aux éventuels bénéficiaires.

A noter que Vevey est la première ville du canton, hormis Lausanne, qui a mis en route l'AIL. Morges, à son tour, vient d'instituer l'Aide au logement.

Remarque personnelle : nous sommes dans la turbulence financière. Les entreprises licencient. Les appartements à louer se font rares. Jamais les loyers n'ont été si élevés. Aider nos proches, c'est pratiquer une politique communale solidaire !

Voici quelques questions :

- La Municipalité a-t-elle eu vent de ce type d'aide ?

- Si oui, pense-t-elle faire bénéficier des familles de notre commune de l'AIL ?
- Si non, est-elle prête à s'informer pour éventuellement faire bénéficier qui de droit d'une aide financière pour le logement ?

Merci de votre réponse qui sera peut-être immédiate ».

M. André Groux va essayer de faire court pour préserver un peu le temps du législatif et compte tenu du fait qu'il est possible de poser des questions par écrit. M. Groux a bel et bien posé une question et M. le Président à mentionner le nom de l'auteur mais pas son titre ce qui est dommage. Le titre de cette simple question est : « La Municipalité songe-t-elle à une prochaine mise en place d'une possibilité d'aide individuelle au logement - AIL- dans notre Commune ? ».

Ceci rejoint la question qui vient d'être posée, sauf qu'à la suite d'une question écrite il y a une réponse écrite. M. Groux se réjouit d'en prendre connaissance.

Mme la Municipale Edith Willi déclare que la Municipalité répondra par écrit, notamment à la question écrite de M. Groux, mais elle tient à apporter quelques informations et répondre aux questions de l'interpellateur M. Jean-Pierre Buholzer.

Quand il demande si la Municipalité a eu vent de ce type d'aide, Mme Willi lui répond qu'effectivement le vent a soufflé jusqu'à Montreux.

A la question : « la Municipalité est-elle prête à s'informer pour faire bénéficier qui de droit d'une aide financière pour le logement », Mme Willi précise que cette aide est attribuée par le canton pour autant que la Commune participe pour moitié.

La Municipalité se penchera sur cette question, l'étudiera et y donnera suite.

### **8.3. interpellation de M. Jean-Pierre Buholzer sur le NED**

M. Jean-Pierre Buholzer donne lecture de son interpellation :

« Le compte à rebours vient de commencer. Au 31 janvier 2010 notre « Petit Flon », risque de mourir.

Nous attendons avec impatience des nouvelles du NED ! Ce foyer culturel qui fait partie de la scène montreusienne risque de disparaître définitivement. A moins que ... !

J'en appelle à la population montreusienne pour soutenir le NED !

Car le NED, ce n'est pas que de la musique.... C'est également le Skate Park, le Centre social protestant et diverses associations.

Il faut absolument diligenter un expert pour savoir si le bâtiment est vétuste, très vétuste ou encore en pleine forme. N'oublions pas la pétition de soutien au NED signée par plus de 1500 personnes.

Certes il s'agit d'une culture alternative, mais elle garde toute sa valeur artistique. Bref, il faut décider, agir avant qu'il ne soit trop tard...

On ne veut pas temporiser....comme cela a été le cas pour une simple pose de plaquette informative...

On ne veut pas d'un Audiorama bis....

J'en appelle à la responsabilité sociale d'une Municipalité à majorité de gauche...

Questions :

- La Municipalité a-t-elle mandaté un expert pour connaître l'état du bâtiment ?
- Si oui, quel est le résultat de cette expertise ?
- Si non, compte-t-elle mandater un expert ?
- La Municipalité est-elle entrée en tractation avec la BCV ?
- D'une manière générale, que compte faire la Municipalité en ce qui concerne le NED ?

D'avance je remercie la Municipalité, et non pas un membre de la Municipalité, pour ses réponses. J'ai retenu la leçon ».

M. le Municipal Laurent Wehrli remercie M. Jean-Pierre Buholzer de son intérêt pour un sujet récurrent et important, à savoir le NED. Il tient à préciser tout d'abord, afin que les choses soient tout à fait claires, que si l'emplacement est le même le régime associatif n'est pas le même au niveau des différents partenaires cités, à savoir : NED, Skate Park, Centre social protestant et autres associations.

La situation de la relation contractuelle entre le NED et la BCV ne concerne que le NED, en l'occurrence au délai du 31 janvier 2010. Ceci ne résout pas les questions par rapport au NED, mais M. Wehrli tenait à rappeler ici ce point important.

M. le Municipal Laurent Wehrli répond aux questions de l'interpellateur au nom de la Municipalité, il ose se permettre de s'exprimer au nom de la Municipalité même si celle-ci a été qualifiée de majorité de gauche, il le fera ainsi.

En réponse à la question no 4, la Municipalité est entrée en tractation avec la Banque Cantonale Vaudoise, et dans ce cadre là en accord avec le propriétaire, puisqu'une expertise de bâtiment nécessite quand même l'accord du propriétaire, un premier choix d'experts a été défini. Ces experts avaient jusqu'à la fin de ce mois pour répondre à la BCV afin de pouvoir, courant février, déterminer lequel de ces experts sera retenu pour l'expertise de ce bâtiment. Par rapport à son volume, au volume de la parcelle, à la nature des bâtiments, anciennement industriels et artisanaux, il est nécessaire ici d'avoir un expert tout à fait compétent.

A la question : « D'une manière générale, que compte faire la Municipalité en ce qui concerne le NED ? », M. le Municipal Laurent Wehrli déclare que comme cela a été dit à plusieurs occasions dans le cadre de ce Conseil, la Municipalité est soucieuse de l'avenir du NED. Elle est en contact plus que régulier avec son comité et son président,

d'une manière directe, soit par le dicastère concerné soit par d'autres membres de la Municipalité.

Dans ce sens là il y a un accompagnement à la réflexion puisqu'en parallèle à la question du bâtiment et à son avenir, il est effectué actuellement un recensement des autres lieux potentiels sur le territoire communal, qui pourraient si nécessaire, accueillir le NED à partir du 1<sup>er</sup> février 2010.

Mais on en est pas encore là, maintenant il s'agit d'avoir une réflexion globale et comme M. Wehrli l'a dit tout à l'heure, en priorité avec la BCV et à commencer par la qualité de ce bâtiment, respectivement de l'avenir possible de cette parcelle d'un point de vue plus général.

M. le Municipal Laurent Wehrli espère ainsi avoir répondu aux questions actuelles de M. Jean-Pierre Buholzer en ce qui concerne le NED.

M. Jean-Pierre Buholzer remercie M. Laurent Wehrli de sa réponse, mais sauf erreur il a entendu peut-être M. Wehrli ou d'autres Municipaux proposer un espace pour l'implantation d'un Musée cantonal à Montreux et il espère que cet emplacement ne va pas prendre la place d'un bâtiment réservé à la culture alternative.

Il trouve que ceci est plus important pour la vie en société, pour la vie sociale, la cohésion sociale à Montreux de penser NED plutôt que penser Musée cantonal des Beaux-Arts.

M. le Président informe qu'il y a également un Projet de décision du Conseil qui a été déposé par Mme Jocelyne Bouquet. Il sera traité et il y sera répondu par le Bureau du Conseil. Il précise que le « Projet de décision du Conseil » est mentionné à l'article 75 du règlement du Conseil, sous la lettre c.

Il y a trois réponses de la Municipalité.

1. Réponse à l'interpellation de M. José Jorge relative aux préaux des collèges des écoles primaires.

M. José Jorge remercie la Municipalité pour sa réponse.

2. Réponse à l'interpellation de M. Michel Zulauf relative aux conditions de circulation à l'avenue de Collonge.

M. Michel Zulauf remercie aussi la Municipalité pour la réponse à cette interpellation. Au terme de la séance du Conseil du mois de décembre M. Zulauf a été interpellé par un de ses aimables collègues en tant que « rouge Ferrari ». Cela l'a fait évidemment sourire, car il n'a pas l'impression d'être le porte-parole des automobilistes ou bien du lobby de l'automobile contre les piétons.

Mais en tant qu'habitant de ce quartier de Collonge il a été sollicité à plusieurs reprises pour intervenir dans ce Conseil. Ce n'est pas tellement contre la zone 30kmh que beaucoup de gens protestent, mais c'est contre de nouvelles places de stationnement

qui ont été réservées sur la chaussée et en particulier à l'emplacement de l'intersection entre l'avenue de Collonge et la rue de Veraye, venant de Veytaux.

D'autre part, M. Zulauf se plaît à relever que la zone 30kmh à l'avenue Chantemerle est une réussite, c'était souhaitable depuis longtemps. Il pense que les piétons ainsi que les personnes qui vont à pied à côté de leur vélomoteur afin d'apprécier la vue que l'on a depuis cet endroit, sont pleinement satisfaits des dispositions qui ont été prises. Mais il ne va pas participer à la glorification de la zone 30kmh qui pose aussi des problèmes.

Il tient à signaler que les habitants de ce quartier n'ont pas été consultés avant que la demande de la Municipalité soit transmise au canton. Peut-être que cela aurait pu aplanir quelques problèmes.

3. Réponse à l'interpellation de M. Edmond Chevalley relative au projet de route du Cloalet à Chernex.

M. Edmond Chevalley remercie la Municipalité pour sa réponse et il ose espérer qu'en 2012 – 2013, cette route deviendra une réalité pour les habitants des hauts.

## **9. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU**

Mme Jocelyne Bouquet, pour une question de clarté, comme le titre de son « Projet de décision du Conseil » n'a pas été lu tout à l'heure, elle va donc le faire maintenant. Il est en relation avec le préavis qui a été accepté ce soir sur la communication.

Le titre est : « Rompre la collaboration avec Info-Ville Sàrl ».

La parole n'est plus demandée.

M. le Président Salvatore Giannone rappelle les deux dates concernant les deux prochaines séances du PGA :

**Première séance le 11 février 2009**

**Deuxième séance le 11 mars 2009**

M. le Président lève la séance à 21h35.

## **CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

Le Président :

La secrétaire suppléante :

Salvatore GIANNONE

Charlotte CHEVALLIER

